



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

SEPTEMBRE 2021

NUMERO SPECIAL N° 93

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	2
<i>Arrêté du 3 septembre 2021 modificatif à l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au renouvellement des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées</i>	2

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Arrêté du 3 septembre 2021 modificatif à l'arrêté du 5 septembre 2019 relatif au renouvellement des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Considérant l'arrêté du 5 septembre 2019 portant composition de la CDAPH ;
 Considérant les représentants proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;
 Considérant les représentants proposés par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale ;
 Considérant les représentants du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche consultatif des personnes handicapées désigné lors de la réunion du 7/07/2017 ;
 Considérant les représentants proposés par le président du conseil départemental ;
Art. 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées est la suivante :
 1 – Quatre représentants du département désignés par le président du conseil départemental : Titulaire : Mme Frédérique BOURY
 1er suppléant : Mme Karine DUVAL
 2e suppléant : Mme Odile LAFAIX-VERON
 3e suppléant : M. Pierre-François LEJEUNE
 Titulaire : Mme Christelle CASTELEIN
 1er suppléant : Mme Hedwige COLLETTE
 2e suppléant : Mme Dany LEDOUX
 3e suppléant : Mme Emmanuelle BELLEE
 Titulaire : Mme Maryse LE GOFF
 1er suppléant : Mme Sylvie GATE
 2e suppléant : M. Franck ESNOUF
 3e suppléant : Mme Martine LEMOINE
 Titulaire : Mme Christel PRADO, directrice générale adjointe « cohésion sociale des territoires » ou son représentant,
 2 – Quatre représentants de l'État : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant pour le pôle solidarités actives ;
 La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant pour le pôle égalités des chances, entreprises et compétences,
 Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant,
 Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
 3 – Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, parmi les personnes présentées par ces organismes :
 Titulaire : M. Pascal LECLERC – Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 1er suppléant : M. Jean-Pierre LUCAS – Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 2e suppléant : M. Philippe DUPONT – Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 3e suppléant : M. Christian AUBIN – Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 Titulaire : Mme Isabelle MARIE – Caisse d'Allocations Familiales
 1er suppléant : Mme Élisabeth RUEL – Caisse Mutualité Sociale Agricole
 2e suppléant : Mme Françoise LEBLONDEL - Caisse d'Allocations Familiales
 3e suppléant : M. Jean-Marie LOHOU - Caisse Mutualité Sociale Agricole
 4 – Deux représentants des organisations syndicales proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :
 Titulaire : M. François BOULANGER - Mouvement des Entreprises de France
 1er suppléant : Mme Evelyne HUS – U2P
 2e suppléant : siège à pourvoir
 3e suppléant : siège à pourvoir
 Titulaire : M. Pierre PATTE – Confédération Française Démocratique du Travail
 1er suppléant : Mme Stéphanie TESSON – Confédération Générale du Travail
 2e suppléant : Mme Martine NICOLLE – Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des cadres de la Manche
 3e suppléant : siège à pourvoir
 5 – Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, parmi les personnes présentées par ces associations :
 Titulaire : Mme Nicole PAUL – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
 1er suppléant : Mme Nathalie GIRARD – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
 2e suppléant : Mme Agnès DAUDINET – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
 3e suppléant : Mr Sébastien GOHIN – Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
 6 – Sept membres proposés par la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles :
 Siège n° 1 : Titulaire : Mme Geneviève LAJOYE – Association des Paralysés de France
 1er suppléant : Mme Catherine BONNEMAINS – Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques
 2e suppléant : M. Clément GAZZA – Association des Paralysés de France
 3e suppléant : M. Jean-Pierre LELANDAIS – Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques
 Siège n° 2 : Titulaire : Mme Vanessa HERY – Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale
 1er suppléant : M. Manuel FOLGUERAL – Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés
 2e suppléant : M. Louis-Denis MENANT-LECLERCQ – Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale
 3e suppléant : M. Cédric LEGIGAN – Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés
 Siège n° 3 : Titulaire : Mme Céline GESQUIN – Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte dans la Manche
 1er suppléant : M. Joël PRUD'HOMME – Groupe d'études et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21
 2e suppléant : Mme Isabelle WILLEMS – Groupe d'études et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21
 3e suppléant : - Mme Isabelle KERBART – Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte dans la Manche
 Siège n° 4 : Titulaire : Mme Véronique LABBEY – Association Centre Manche de Parents d'Enfants Inadaptés
 1er suppléant : Mme Nicole LECARDONNEL – Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche
 2e suppléant : Mme Colette DUQUESNE – Association Centre Manche de Parents d'Enfants Inadaptés

3e suppléant : Mme Chantal LEMARECHAL – Association Granvillaise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

Siège n° 5 : Titulaire : Mme Agnès FOSSEY - Union Nationale des Amis et Familles de malades mentaux

1er suppléant : Mme Geneviève LEBLACHEY – Union Départementale des Associations Familiales

2e suppléant : Mme Marie-Claire QUESNEL - Union Nationale des Amis et Familles de malades mentaux

3e suppléant : M. Bruno LESEIGNEUR – Handicap Intégration en Cotentin

Siège n° 6 : Titulaire : M. Christian EECKMAN – Association de Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-Lésés

1er suppléant : Mme Elise MOURE - Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail

2e suppléant : M. Jean ANDRO – Association de Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-Lésés

3e suppléant : Mme Sylvie LEGEAS, Association nationale d'associations d'adultes et de parents d'enfants dys

Siège n° 7 : Titulaire : M. Gaston MACE – RETINA France

1er suppléant : Mme Anne-Marie DESMOTTES – Association des Devenus Sourds et Malentendants

2e suppléant : M. Jacques VILLAIN - Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche

3e suppléant : Mme Marie-Pierre BLOQUEL - AFMTHELETHON

7 – Un membre de la formation spécialisée pour les personnes handicapées du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie désigné

par ce conseil (CDCA du 7 juillet 2017) : Titulaire : M. Jean-Yves LETENNEUR – Association Granvillaise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

1er suppléant : Mme Véronique LAGNIEL – Association des Parents et Amis d'Enfants et Adultes inadaptés de l'Avranchin,

2e suppléant : M. Philippe CLEMENT – Union Départementale Force Ouvrière Manche

3e suppléant : M. Raymond BEAUFILS – Association des Accidentés de la Vie

8 – Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées avec voix consultative, dont un

sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et un sur proposition du président du conseil départemental :

Siège DDETS : Titulaire : Mme Sylvie BLOCKLET – Établissement de Travail Protégé ST JAMES

1er suppléant : M. Frédéric FOUGERAY – Fondation Bon Sauveur PICAUVILLE

2e suppléant : Mme Isabelle LEBRUN - Fondation Bon Sauveur PICAUVILLE

3e suppléant : Mme Elise ROUSSEL - Association départementale des CMPP et CAMSP de la Manche

Siège Conseil Départemental : Titulaire : M. Jean-Paul CAMEBOURG- Établissement de Travail Protégé AVRANCHES

1er suppléant : M. Désiré OLIVIER– Association du Médico-Social de La Hague

2e suppléant : Mme Chantal PONTAIS – Centre Hospitalier et Centre d'Accueil et de Soins de St-James

3e suppléant : Mme Josiane RESTOUX – Aide à Domicile en Milieu Rural

Art. 2 : Le préfet de la Manche et le président du conseil départemental nomment, par arrêté conjoint, les nouveaux membres titulaires, pour la durée restant à courir, soit jusqu'au 4 septembre 2023.

Art. 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le président du conseil départemental de la Manche ou de Monsieur le Préfet de la Manche, soit hiérarchique auprès du ministre chargée des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Signé : le préfet Gérard GAVORY

